

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2024

COMPTE RENDU AFFICHE LE 17 avril 2024

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 3 avril 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 15

PRESIDENT : M. Didier TESTE, Maire

SECRETAIRE ELUE : Mme Yvette BONNARD

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE : M. Didier TESTE, M. Lucien BRUYAS, Mme Murielle BOIRON, M. Sylvain RIVORY, M. Fabrice FOND, M. Christian CLOUPET, Mme Yvette BONNARD, M. Pierre BOIRON, Mme Brigitte RUDEAUX POMMATEAU, M. Joël BALLAS, Mme Camille BRUYAS, Mme Marie-Françoise BONNARD, Mme Isabelle MARQUET, Mme Marielle GIRAUD COLOMBET

Membres absents excusés : M. Christophe BROSSON

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte-rendu de la séance précédente.

PRESENTATION DU DIAPORAMA « COMPRENDRE LE BUDGET COMMUNAL »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que M. Fabrice FOND, adjoint au budget, va présenter à l'assemblée un diaporama présentant les grandes lignes du budget communal.

Monsieur Fabrice FOND commente le diaporama.

FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, les taux d'impositions 2024 comme suit :

- Taux de taxe foncière bâtie : 21,88%
- Taux de taxe foncière non bâtie : 28,18%
- Taux de taxe d'habitation (résidences secondaires et logements vacants) : 10,22 %

PARTICIPATIONS 2024 AUX SYNDICATS SYDER et SPORT ET CULTURE LES HAIES LONGES TREVES

Les participations 2024 aux syndicats SYDER et Sport et Culture Les Haies Longes Trèves sont respectivement de 40.964,40 € et 58.430,03 € soit au total 99.394,43 €. En 2023, les participations s'élevaient à 91.097,78 € soit une augmentation de 9,2 %. Afin de contenir l'augmentation du taux syndical, il est proposé de budgétiser 5.000€ du SYDER et de fiscaliser le reste soit 58.430,03 € du syndicat Sport et Culture Les Haies Longes Trèves et 35.964,40 € du SYDER.

REPARATION DU MUR « IMPASSE DU BENIER »

Monsieur Christian CLOUPET présente le devis estimatif de l'entreprise KMTT pour la réfection d'un mur « Impasse du Benier » pour un montant de 1500 € HT.. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte le devis présenté.

AUGMENTATION DU FORFAIT ECOLE PAR ENFANT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune attribue chaque année des crédits pour répondre aux besoins de fonctionnement de l'école. Ces crédits sont alloués à tous les enfants scolarisés au 1^{er} janvier 2024.

Le montant était jusqu'alors de 55 € par élève défini en 2014, il est proposé au conseil municipal de définir un montant de 60 € par élève, compte-tenu de l'inflation de ces dernières années.

Ce montant sera destiné à l'acquisition de fournitures scolaires. Il comprend les achats de petites fournitures, les livres pédagogiques des professeurs des écoles, les manuels et fichiers des élèves, ainsi que l'achat de papier pour le copieur.

Après avoir écouté l'exposé, le conseil municipal approuve à l'unanimité le montant de 60 € par élève pour l'acquisition de fournitures scolaires pour les enfants inscrits au 1^{er} janvier 2024 à l'école « La Clef des Champs »

ADOPTION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

Le budget général de l'exercice 2023 pour lequel le Compte Financier Unique est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 pour les opérations de la Section d'Investissement et du 1^{er} janvier 2023 au 31 janvier 2024 pour les opérations de la Section de Fonctionnement.

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	632.964,41 €
Recettes :	796.006,95 €
Résultats de l'exercice :	+ 163.042,54€
Résultats de clôture :	+ 288.078,52 €

INVESTISSEMENT

Dépenses :	224.102,64 €
Recettes	187.063,11 €
Résultats de l'exercice :	- 37.039,53 €
Résultats de clôture :	- 146.254,37 €
Résultats de restes à réaliser	- 86.714,50 €:

Vu la délibération du 15 juin 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;

Vu le Compte Financier Unique 2023 ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Financier Unique 2023 lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus et reconnaît la sincérité des restes à réaliser



AFFECTATION DES RESULTATS 2023

Le Conseil Municipal à l'unanimité, au vu des résultats 2023, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, constatant que le résultat 2023 fait apparaître :

- un excédent de clôture de fonctionnement de 288.078,52 euros
- un déficit de clôture d'investissement de 146.254,37 euros
- un déficit de clôture des restes à réaliser de 86.714,50 €

décide d'affecter le résultat comme suit :

- Compte 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés : 232.968,87 euros
- Compte 001 - Dépenses - Solde d'exécution investissement reporté : 146.254,37 euros
- Compte 002 - Recettes - Résultat de fonctionnement reporté : 55.109,65 euros

BUDGET PRIMITIF 2024

Sur proposition de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité, le budget primitif 2024 équilibré en dépenses et en recettes comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT : 807.721,65 € (814.316,08 € en 2023)

SECTION D'INVESTISSEMENT : 417.707,52 € (495.295,19 € en 2023)

Les principaux travaux en investissement sont :

- Participation aux travaux d'enfouissement du réseau d'eaux pluviales à Remillieux : 50.000 €
- Transfert de la bibliothèque : 43.700 €
- Travaux Ecole (Volets roulants, Plan de mise en sûreté de l'Ecole, Travaux Electrique) : 12.800 €

PLAN PARTICULIER DE MISE EN SURETE DE L'ECOLE

Madame Murielle BOIRON décrit le plan particulier de mise en sûreté de l'école.

Ce plan est la procédure à déployer dans l'école lorsqu'un risque ou une menace survient à l'encontre des personnes – élèves et personnel. Le PPMS est établi sur la base d'une analyse des vulnérabilités propres à l'école.

Le PPMS est particulièrement d'actualité dans le contexte du plan Vigipirate. Mais les risques et les menaces à anticiper pour assurer la sûreté des personnes font référence à d'autres situations diverses :

- **Les risques d'origine naturelle** : inondation, séisme, mouvement de terrain, etc.
- **Les risques d'origine technologique** : explosion, nuage toxique, etc.
- **Les intrusions et agressions** de personnes malveillantes, avec ou sans usage d'une arme.
- **Les violences aux abords** de l'école ou de l'établissement.
- **Les attentats** dans l'école ou l'établissement, ou à proximité, que l'école ou l'établissement soit ou non la cible.

Le PPMS doit **anticiper chacune de ces situations et prévoir des procédures adaptées** pour protéger les élèves et le personnel.

Chaque école et établissement « prépare sa propre organisation de gestion de l'événement et en fournit la description sommaire au représentant de l'État »

Chaque école dispose d'un plan pour parer aux risques majeurs liés à la sûreté des élèves et des personnels

TRAVAUX ELECTRIQUES DANS LES BÂTIMENTS COMMUNAUX

Monsieur Pierre BOIRON signale au Conseil Municipal que, suite au contrôle électrique de cette année, un certain nombre d'anomalies ont été constatées à l'école et à la salle d'animation (éclairages de sécurité hors service, prises de courant desserrées, etc...). Un devis a été demandé à un électricien.

TRANSFERT DE LA BIBLIOTHEQUE—DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU DEPARTEMENT DU RHONE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal sa volonté de déplacer la bibliothèque de Longes dans les locaux de l'actuel commerce situé au 395, grande rue. Des travaux d'adaptation et de rénovation sont nécessaires. Pour cela, des devis ont été demandés à différentes entreprises :

- Mission Rédaction Notice Accessibilité : 680,00 € H.T.
- Maçonnerie – Montant des travaux : 10.372,00 € H.T.
- Serrurerie – Montant des travaux : 3.766,28 € H.T.
- Electricité – Montant des travaux : 3.153,70 € H.T.
- Plâtrerie-Peinture : Montant des travaux : 2073,00 € H.T.
- Mobilier Intérieur : 12.223,58 € H.T.
- Mobilier Extérieur : 4.147,00 € H.T.

Le montant total des travaux s'élève donc à 36.415,55 € HT soit 43.698,67 € TTC

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter de la part du Conseil Départemental du Rhône une subvention de 8.000 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le programme de travaux ci-dessus décrit et sollicite du Département l'obtention d'une subvention de 8.000 €

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire souhaite qu'un pouvoir soit donné pour chaque absence lors du Conseil Municipal. Un imprimé de pouvoir sera transmis à chaque séance du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire remercie les membres de l'Association de Valorisation du Patrimoine Longeard (AVPL) pour l'action qu'ils ont entreprise pour la rénovation de la Madone du Mont Monnet. Il précise que la commune a participé financièrement pour moitié, l'autre moitié étant pris en charge par la commune de La Chapelle-Villars. Afin de les remercier, il propose au Conseil Municipal de leur offrir un repas dans un restaurant de leur choix au village. Le Conseil Municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire à l'unanimité.

Madame Murielle BOIRON informe le Conseil Municipal qu'une opération de rénovation du matériel du comité des fêtes va être effectuée le samedi 27 avril à partir de 9h. Toutes les bonnes volontés sont acceptées. Rendez-vous devant la maison des Associations.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'achat de 3 distributeurs de sacs-gants pour ramasser les crottes de chiens. Un arrêté municipal va être pris afin d'inciter les propriétaires de chiens à ramasser les crottes.

Monsieur le Maire fait lecture d'un mail des habitants du chemin de la Charpière qui se plaignent des incivilités



faites sur les véhicules en stationnement sur le parking de la Charpière. Une proposition appropriée sera étudiée avec ceux-ci pour trouver une solution à ce problème.

Monsieur Didier TESTE informe au Conseil Municipal

- Des six places disponibles pour le festival de Jazz Vienne offertes par l'Agglo.
- De la demande du Maire de Rive-de-Gier pour le soutien au maintien du poste de principal adjoint du Collège Louise Michel
- De la tenue de la soirée Bières des Jeunes de Longes sur le terrain des jeux de boules.

Monsieur Joël BALLAS signale que, lors de la fête organisée dans la salle d'animation, des véhicules étaient garés le long de la RD 625 empêchant les tracteurs de passer. Il souhaite que le stationnement soit encadré dans le règlement de location de la salle.

Madame Marielle GIRAUD COLOMBET explique au Conseil Municipal le nouveau fonctionnement du service Enfance Jeunesse des communes de la rive droite de l'Agglo.

Madame Isabelle MARQUET fait le compte-rendu d'une visio-conférence avec le responsable des Maisons Marguerite. Les Maisons Marguerite, réunissant de 8 à 10 personnes âgées, sont situées en plein cœur de village, à proximité des commerces et services. Elles sont spécialement aménagées pour privilégier la vie en colocation tout en préservant l'intimité et l'autonomie de chacun. Chaque Maison Marguerite est organisée autour :

- de parties communes : une grande cuisine équipée, une salle à manger, des salons bibliothèques, une terrasse et un jardin potager.
- de parties privées : des chambres de 17 à 35 m² comprenant salle de bains et WC privés, chevet réfrigéré, télévision, fauteuil relax, bureau et penderie.

Chaque Maison Marguerite est animée par une maîtresse de maison chargée de faire le lien entre tous les colocataires et de gérer l'intendance (courses, repas, ménage, entretien du linge, coordination des interventions extérieures liées au bien-être de tous).

La prochaine étape sera de prendre rendez-vous avec la commune de la Valla-en-Gier qui a développé une Maison Marguerite sur son territoire.

Mme Camille BRUYAS présente au Conseil Municipal l'application Illiwap qui est une application pour les collectivités comme les communes et les intercommunalités, mais aussi pour les syndicats et les associations. Son objectif est de communiquer sur les dernières actualités qui concernent la communauté. Un agenda est proposé par illiwap pour les événements à venir. De nombreuses fonctionnalités pour rester en contact avec les citoyens sont proposées, comme l'annuaire pour y référencer tous les services disponibles. Afin d'améliorer le quotidien de chacun, une fonctionnalité de sondage et une autre de signalement aident les collectivités et les associations à s'améliorer et à répondre à tout problème rencontré, rapidement. Pour aller plus loin, un site internet peut être paramétré, et un kit de communication donne l'opportunité de se faire connaître par la communauté. Illiwap propose des fonctionnalités payantes supplémentaires qui peuvent être personnalisées selon les besoins. Les collectivités peuvent notamment envoyer des messages et des SMS selon la géolocalisation des destinataires, mais aussi pour alerter la population en cas de danger, comme lors d'épisodes météorologiques intenses.

Madame Marie-Françoise BONNARD fait le compte-rendu du lancement de la saison touristique de l'Agglo avec, entre autres, l'ouverture du camping haut de gamme à Tupin-Semons.

La prochaine séance du Conseil aura lieu le 21 mai 2024.

**L'ORDRE DU JOUR ETANT TERMINE,
LA SEANCE EST LEVEE A 23h45**





Dates limites d'inscription sur les listes électorales pour voter aux élections européennes

Le 9 juin 2024, les Français sont invités à élire leurs représentants au Parlement européen.

Pour être valides pour ce scrutin, les demandes d'inscription sur les listes électorales peuvent s'effectuer en ligne jusqu'au **mercredi 1er mai 2024** sur la plateforme dématérialisée accessible depuis sur le site : www.elections.interieur.gouv.fr

Il est également possible de s'inscrire sur la liste électorale en déposant une demande complète auprès de votre mairie **au plus tard le vendredi 3 mai 2024**.

Toutes les informations sur les démarches sur le site service-public.fr.

INSCRIPTIONS A L'ECOLE DE LONGES

Si votre enfant entre en maternelle ou qu'il vient d'arriver sur la commune, vous devez vous présenter au service périscolaire (115, rue du Pré Paquet) en vue de la rentrée 2024/2025. L'accueil des familles se fera sur rendez-vous de 13h30 à 15h30 (04.72.49.26.86/periscolaire@longes.fr) après les vacances de printemps soit à compter du 29 avril 2024.

Présentez-vous muni : du livret de famille; d'un justificatif de domicile; en cas de changement d'école, du certificat de radiation de l'école fréquentée précédemment ; en cas de dérogation du périmètre scolaire, de la demande de dérogation au périmètre scolaire

Il vous sera alors délivré un certificat d'inscription permettant de procéder à l'admission définitive de votre enfant à l'école. Les admissions définitives à l'Ecole de Longes seront enregistrées par la Directrice de l'Ecole. Apportez l'attestation d'assurance de responsabilité civile, le carnet de vaccination et le certificat d'inscription délivré par la mairie.

BANQUET DES CLASSES EN 4

Petit rappel pour les retardataires

S'inscrire auprès de Patrick BOIRON (06.02.35.71.99) et Guillaume DENUZIERE (06.85.71.55.59) le plus rapidement possible.

REPAS DEMI-CLASSES EN 9

Repas à l'Auberge du Collet de Doizieux le Dimanche 7 juillet 2024—RDV à 12h

Inscription avant le 2 juin 2024

Pour les personnes qui ont été oubliées, merci de venir prendre un imprimé en mairie.